



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 28 juin 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Madame Chantal LECOMTE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

Etaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

6 - BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

AP 2016-01 - Opération budgétaire n° 715

Par délibération du 7 avril 2023, le Conseil municipal, afin de permettre l'achèvement des travaux du tribunal, a modifié la durée de cette autorisation de programme, son enveloppe ainsi que la répartition des crédits de paiement, comme suit :

DEPENSES								
MONTANT AP	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023
908.758,15 €	12.246 €	26.879,50 €	171.252,63 €	106.206,51€	155.324,96 €	30.742,52 €	283.080,30 €	10.000,00 € RAR 113.025,73 €

Il apparaît que des travaux complémentaires doivent être réalisés pour améliorer la conformité du SAS d'entrée du tribunal. Aussi, il est proposé d'augmenter l'enveloppe de cette autorisation de programme de 20.000,00 € et de revoir les crédits de paiement de cette autorisation, savoir :

DEPENSES								
MONTANT AP	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023
928.758,15 €	12.246 €	26.879,50 €	171.252,63 €	106.206,51€	155.324,96 €	30.742,52 €	283.080,30 €	30.000,00 € RAR 113.025,73 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** le montant de l'autorisation de programme à 928.758,15€,
- **ARRÊTE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 juin 2023.
 Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 30.06.2023



Bernard UTHURRY

